**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 82 (1994)

**Heft:** 7

**Artikel:** Votations fédérales : racisme et prix du pain

**Autor:** Ley, Anne-Marie

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-286915

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Votations fédérales: racisme et prix du pain

*Deux sujets figurent à l'affiche de la votation fédérale du 25 septembre. Le premier a trait à la loi antiraciste; le second concerne le prix du blé.*

C'est en 1989 que le Conseil fédéral prend la décision d'amener la Suisse à ratifier la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée par l'assemblée générale de l'ONU en 1965 et ratifiée à ce jour par 132 Etats. Ce qui se traduit dans la pratique également par une modification du Code pénal en vue de réprimer tout acte public de discrimination raciale. Si le Conseil fédéral décide alors de passer à l'action, c'est que l'opinion publique et les milieux politiques ont été mis en état d'alerte à la suite d'une série d'attentats contre des foyers abritant des demandeurs d'asile, dont quelques-uns ont été mortels.

Actuellement en effet, le Code pénal ne permet pas d'agir contre la propagande, la haine ou la discrimination racistes, ni contre la négation ou la minimisation d'un génocide et d'autres crimes contre l'humanité. Des lacunes que la Suisse se doit de combler si elle veut être en mesure de ratifier la Convention antiraciste. Et qu'elle se propose de combler par l'introduction d'un nouvel article 261 bis du Code pénal et d'un nouvel article 171c du Code pénal militaire, dont le bien juridique protégé est la paix publique – et non pas la seule dignité d'un particulier, même s'il est visé par le délit.

Cette loi antiraciste n'a eu aucune peine à trouver une adhésion presque unanime au Conseil national, à l'exception des voix discordantes des Démocrates suisses, du Parti de la liberté (ex-Automobilistes), de la Lega et de quelques démocrates du centre et radicaux. Elle a réalisé en revanche l'unanimité au Conseil des Etats.

## Au nom de la liberté?

Or, sitôt après le double vote, cinq personnes ont lancé un référendum, au nom d'une «Action pour la liberté d'expression et contre la tutelle de l'ONU». Cinq Alémaniques connus pour leurs opinions d'extrême-droite exprimées dans des pamphlets qui dénoncent la «socialisation rampante» et les «manifestations politiques et culturelles» «unschweizerisch». Elles ont trouvé des alliés chez les révisionnistes qui nient l'existence de l'Holocauste. De même qu'auprès de catholiques ultraconservateurs.

Même si la plupart des partis politiques et leurs ténors ont pris leurs distances par rapport à ce mouvement inorganisé, le référendum a néanmoins facilement abouti. Sous le choc des résultats des votations fédérales du 12 juin, avec le «non» aux Casques bleus et à la naturalisation facilitée, le Conseil fédéral avait même songé à déplacer la date de la votation sur la loi antiraciste. Il y a finalement renoncé, en soulignant qu'il est aujourd'hui plus nécessaire que jamais de mettre tout en œuvre pour lutter contre le racisme et l'intolérance.

Car la chaleur estivale et les vacances n'empêchent pas ceux qui combattent la loi antiraciste au nom de la liberté d'expression de faire feu de tout bois pour tenter d'ébranler l'opinion publique. A l'enseigne d'une «Communauté de travail contre les tabous de l'histoire» qui adresse sa prose révisionniste à des milliers de destinataires soigneusement sélectionnés pour l'influence qu'ils peuvent exercer sur le public, dans les milieux politiques et universitaires. Ou de jeunes politiciens des partis politiques bourgeois (Union démocratique du centre, radicaux, démocrates-chrétiens) au nom de la défense de la liberté d'opinion. Sans compter ceux qui croient que tout débat sur une convention de l'ONU est déjà l'amorce d'une nouvelle démarche vers l'adhésion de la Suisse à cette organisation.

De leur côté, les partisans de la loi contre le racisme tentent l'impossible pour sensibiliser l'opinion publique sur la véritable portée de la Convention et de la révision du Code pénal. La ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) a rédigé un «passeport contre le racisme», dont le but est de susciter un engagement personnel à lutter contre la banalisation du racisme et de la xénophobie. Edité à 500 000 exemplaires, ce passeport a été distribué dans les festivals de musique, avant de l'être dans les écoles à la rentrée.

Trois syndicats (Industrie du bâtiment, travailleurs et travailleuses de la métallurgie et de l'horlogerie, des transports, du commerce et de l'alimentation) soutiennent activement la Licra en envoyant ce document à tous leurs membres. Une initiative d'autant plus nécessaire qu'une proportion importante de membres de ces syndicats sont des étrangers, particulièrement vulnérables, en période de difficultés économiques, face aux Suisses en colère qui se retrouvent au chômage.

## Le prix du pain

Le second objet soumis au vote le 25 septembre concerne une modification de la Constitution fédérale, qui doit obligatoirement recevoir l'aval du peuple et des cantons. En jeu, une économie de 25 millions de francs par an à partir de 1995, réalisée par la suppression de la réduction du prix du blé indigène financée par les droits de douane. Ce qui, pour les consommateurs, devrait se concrétiser par une hausse de quelques centimes le kilo du prix du pain. Cette mesure s'inscrit dans le cadre autrement plus vaste du dernier programme d'assainissement des finances fédérales, approuvé pour l'essentiel par les Chambres fédérales, dont le but est de freiner la progression du déficit du budget de la Confédération, lequel atteint 7,1 milliards de francs en 1994.

**Anne-Marie Ley**

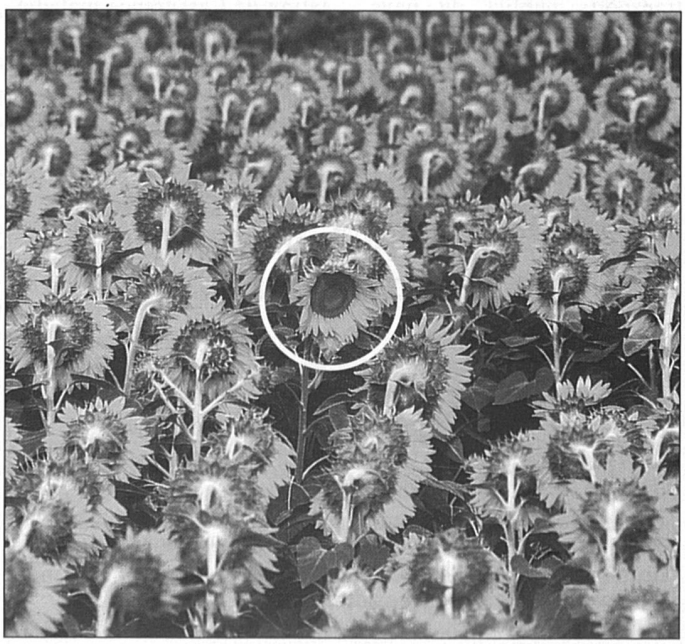

**Reconnaîtra-t-on le 25 septembre prochain à celui qui cherche un autre soleil le droit à la différence?** (Photo: M. Burgat, 2206 Les Geneveys s/Cof)